

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (49)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (19)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-21\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Patrimoine

**Objet : Demande de subvention 2019-2020 au ministère de la Culture au titre de l'extension du label Ville d'art et d'histoire de la ville de Cahors en Pays d'art et d'histoire du Grand Cahors**

**A été adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 12 décembre 2019

Rapporteur : José TILLOU

Service : Patrimoine

**Objet : Demande de subvention 2019-2020 au ministère de la Culture au titre de l'extension du label Ville d'art et d'histoire de la ville de Cahors en Pays d'art et d'histoire du Grand Cahors**

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1985, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire (VPAH), qualifie des territoires qui s'engagent auprès des habitants dans « *une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie* » (cf. convention-type VPAH ).

Le partenariat entre l'Etat (ministère de la Culture) et la collectivité reconnue VPAH, se consolide par une convention pour 10 ans définissant le projet culturel du Pays d'art et d'histoire. Ce projet, partenarial et transversal, a pour socle la mise en œuvre d'une nouvelle politique en faveur des publics, prioritairement les jeunes, les habitants et les visiteurs. Aussi les VPAH sont appelés à s'intégrer dans le projet culturel global de la collectivité, notamment en ce qui concerne l'attention portée à la qualité architecturale et urbaine, et aux outils de protection du patrimoine.

En 2005, la ville de Cahors a été labellisée Ville d'art et d'histoire (VAH). Ce label, véritable outil de valorisation, lui a notamment permis de développer des actions de médiation à destination des trois publics cibles.

Ce label ainsi que l'existence d'un Site Patrimonial Remarquable (anciennement secteur sauvegardé), lui ont également permis d'adhérer à un réseau de Villes et territoires porté par l'association nationale des Sites et Cités Remarquables de France, véritable plate-forme d'échanges d'expérience.

Ce label VAH est arrivé aujourd'hui à échéance. Le bilan étant positif, il est aujourd'hui proposé au Grand Cahors de candidater au label Pays d'art et d'histoire (PAH) à l'échelle de l'agglomération du Grand Cahors. En effet, il s'agit d'inscrire la démarche dans une perspective globale de gestion du patrimoine architectural et paysager à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire, en prenant les différents patrimoines comme des éléments fédérateurs et identitaires pour atteindre l'objectif d'« *assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective* ».

23 DEC. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-21\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

Afin de procéder à cette extension et pour le passage du dossier de candidature en commission nationale VPAH prévu en novembre 2020, nous souhaitons réaliser des prestations pour la conception graphique de l'identité visuelle et du dossier de candidature PAH et pour l'impression.

Par l'intermédiaire du dossier, il s'agit de donner à voir le territoire à travers une carte d'identité du territoire, présenter les politiques communautaires en lien avec le patrimoine, et proposer le projet du futur Pays d'art et d'histoire. L'objectif est de créer une identité visuelle pour caractériser et identifier le territoire patrimonial et mettre en place une mise en page dynamique pour une meilleure lecture et compréhension du dossier auprès des différents lecteurs.

Plan de financement prévisionnel :

Etat	3 000 €
Grand Cahors	11 000 €
	<hr/>
Total HT	14 000 €

J'ai donc l'honneur de proposer à votre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter cette subvention auprès du ministère de la Culture pour une demande de subvention pour la réalisation du dossier de candidature du Grand Cahors au label « Pays d'art et d'histoire » (graphisme et impression) ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- c- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE